

L'école des Sauvages

Par Dominique T8aminik Rankin et Marie-Josée Tardif

Suivi par des extraits du rapport de la Commission vérité et réconciliation du Canada

NDLR. Avec l'accord des auteurs, nous avons choisi quelques extraits pour aborder et faire connaître le sujet douloureux du traitement des enfants dans les pensionnats autochtones.

Les lignes qui suivent sont tirées de « On nous appelait les Sauvages : souvenirs et espoirs d'un chef héréditaire algonquin » (2011). Le Jour éditeur. Ce témoignage est suivi d'extraits des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015).

/

Plus douloureux que la souffrance elle-même est le silence qui la recouvre. Nous voici donc arrivés au moment où il faut briser le silence et aborder le sujet le plus sombre de ce récit : les pensionnats des petits Sauvages.

Aux survivants des pensionnats qui ont subi tous les viols possibles, comprenez que la guérison est notre seule option, mais que, pour guérir, il faut traverser le mur des non-dits. À tous les auteurs des crimes commis dans les pensionnats et qui liront peut-être ce livre – sait-on jamais ! – la guérison par la prise de parole sincère est aussi votre seule solution. À tous les témoins silencieux de ces crimes, c'est-à-dire à tous les Canadiens, comprenez que tant qu'une blessure n'est pas rouverte, elle ne peut être nettoyée et continue de s'infecter. Nous devons tous avoir le courage de déterrer ce triste épisode de notre passé afin de nous réconcilier véritablement et de passer à une autre étape de notre vie commune.

[...]

Nous voici entassés dans un autobus, en route vers un lieu inconnu. Il y a mon frère Willy, quatre de mes sœurs, de nombreux autres enfants anicinapek et moi-même ...

[...]

Après avoir vu mes vêtements et mes cheveux brûler, je suis dirigé jusqu'à la douche communautaire. Nous qui avons été élevés dans le plus grand respect du corps et de son intimité, nous voici brutalement plongés dans un univers des plus sordides. À la sortie de la douche défilent des petits garçons atterrés. Des larmes roulent silencieusement sur leur visage, mais la peur et l'état de choc les laissent sans voix. Je comprendrai bientôt pourquoi : trois religieux nous attendent dans la douche, complètement nus eux aussi. Sous prétexte de nous montrer comment nous laver, ils se servent de nous pour assouvir leurs instincts sexuels malades. Aujourd'hui, je sais nommer la chose. Par contre, à huit ans, j'étais sans défense et j'ignorais pratiquement tout de la sexualité, à part ce que la nature avait pu m'enseigner. Une chose est certaine, les gestes de ces hommes nous blessent dans tout notre être et nous sentons très bien que cela est mal.

Plusieurs années plus tard, j'apprendrais qu'on faisait la même chose aux petites filles de l'autre côté du mur. Malheureusement, le virus de la déviance sexuelle courait aussi chez les femmes de Dieu qui prenaient soin de nous.

Cette inconcevable réalité sera le lot de 150 000 enfants amérindiens et inuits, d'un bout à l'autre du Canada. En vertu de l'Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages¹, le gouvernement canadien s'était arrogé le droit de « tuer l'Indien dans l'enfant », selon un tristement célèbre fonctionnaire d'Ottawa. À partir de la fin du XIX^e siècle, des fonds furent alloués aux communautés religieuses pour qu'elles prennent en charge l'éducation des jeunes Autochtones dès l'âge de cinq ans et jusqu'à la fin de leur adolescence. Le tout dernier pensionnat indien ferma ses portes en 1996, en Saskatchewan.

Après s'être tus très longtemps, les survivants des pensionnats commencent maintenant à témoigner de leur passé. Nous découvrons avec stupéfaction combien les témoignages sont similaires, qu'il s'agisse des pensionnats indiens de l'Ouest ou de l'Est, d'institutions catholiques ou protestantes.

[...]

Notre quotidien au pensionnat comportait certes quelques périodes de récréation, mais je n'arrive guère à me remémorer des moments heureux ou loufoques. L'ambiance générale de mes six années passées entre ces murs de béton dégageait un parfum glauque de peur perpétuelle et de profonde tristesse.

[...]

Le lavage de cerveau se compliquait lorsque les missionnaires nous parlaient des Blancs qui, selon eux, étaient tous des pécheurs. Leur vie dépravée les conduisait tout droit en enfer, tandis que nous, les brebis du pensionnat, irions assurément au ciel, à condition bien sûr de rester fidèles aux commandements de Dieu. « Les sauvages, assuraient-ils, ce sont les Blancs. Il ne faut pas leur parler. Vos parents aussi sont des sauvages. Ils sont sales, ne connaissent pas le bon Dieu, et ceux qui ne confessent pas leurs péchés ou, pire ! qui n'ont même pas reçu le sacrement du baptême, sont perdus ! »

[...]

Grâce à mon tempérament de chef qui se manifesta dès ma plus tendre enfance, je crois que nos agresseurs m'ont un peu épargné. Ils semblaient se tourner naturellement vers les enfants plus frêles et plus timides. Malgré tout, j'ai eu ma part de sévices. Sans tout divulguer en détail, je peux affirmer que les nuits de mon enfance au pensionnat ont été hantées par les visites des frères pédophiles. Chaque nuit. Ils entraient dans nos dortoirs pour se livrer à leur vice. Nous y passions à tour de rôle. En ce qui me concerne, peut-être à tous les deux mois. L'un d'eux venait me tirer du lit et m'entraîner dans sa cellule. Il priait d'abord, se déshabillait complètement, puis me parlait de Dieu, de la chair, de son corps, tout en m'invitant à accomplir certains actes sur sa personne ou sur la mienne.

[...]

La veille de notre premier Noël à Saint-Marc-de-Figuery, nous avons eu la surprise d'apprendre que papa et maman nous attendaient au parloir. Ma sœur Cécile m'assure aujourd'hui que cette visite a eu lieu quatre mois après notre arrivée au pensionnat. Pour ma part, cette période

m'a paru si interminable qu'il me semblait avoir dû attendre plus d'un an avant la première visite de mes parents dans notre prison. On nous a donc convoqués tous les six afin de passer quelques minutes en leur présence. Avant de nous ouvrir la porte du parloir, les frères ont été catégoriques : « Vous restez bien sages de votre côté de la salle. Vous n'avez pas le droit de toucher vos parents ni de vous adresser à eux dans la langue des Sauvages. Si vous ne parlez pas français, vous savez ce qui vous attend ! »

[...]

Je dois dire que plusieurs religieux et religieuses du pensionnat étaient d'excellents tuteurs et guides spirituels. Je garde un très bon souvenir de la plupart des religieux ayant veillé sur mon éducation, des hommes foncièrement bons qui ont su nous transmettre d'innombrables connaissances essentielles à notre survie dans la modernité. Ces véritables missionnaires étaient les instigateurs des fêtes de Noël, des carnivals, des olympiades et des sports d'équipe, dont je conserve des souvenirs heureux. Parfois, le samedi matin, les frères nous donnaient des sandwiches et nous lâchaient dans la forêt : « Allez, partez ! Évadez-vous dans les bois et rentrez cet après-midi ! » Pour nous, c'était la jouissance totale. Une journée complète à arpenter le territoire, dans cette forêt où nous nous sentions tellement chez nous ! À l'approche des jours de fête auxquels nos parents étaient conviés, on nous permettait même de tendre des collets pour le lièvre ou la perdrix. Nous rentrions triomphants avec nos prises et les donnions aux sœurs qui les apprêtaient à leur manière, mais c'était tout de même bien bon.

[...]

Dès l'âge de 10 ou 11 ans, j'ai disputé mes premiers matchs contre des Blancs. Les week-ends, des clubs de la région venaient nous visiter au pensionnat. Nous avons aussi eu la chance d'aller jouer des tournois en province, aussi loin qu'à Québec ! Au fil des années, plus nous devenions costauds, plus l'agressivité montait en nous, en raison des secrets effroyables de notre vie au pensionnat. Au début de l'adolescence, mes camarades et moi avons commencé à prendre plaisir à taper sur les Blancs durant les matchs de hockey. Nous les plaquions rudement contre la bande et nous étions passés maîtres dans l'art de leur

flanquer de bons coups de bâton dans les côtes à la première occasion ! On appelait cela « donner des six pouces » (les hockeyeurs québécois sauront de quoi je parle !), et l'adversaire s'écroulait aussitôt sur la patinoire en nous injuriant : « Maudits Sauvages ! » Ces insultes nous fournissaient un prétexte pour nous bagarrer.

Aujourd'hui, je me rappelle encore un coup de bâton reçu en pleine bouche, acte de vengeance d'un Blanc à la suite des nombreux coups que j'avais distribués avec enthousiasme depuis le début du match. Résultat : il me manque toujours deux molaires. Le plus drôle, c'est que, dès qu'un hockeyeur blanc nous maudissait (« Mon tabarnak de Sauvage ! Ostie de chien sale ! Mon petit Christ, attends qu'on se retrouve ! »), nous retournions au banc et jouions aux gentilles brebis du pensionnat en disant aux missionnaires : « Vous voyez le numéro 8 là-bas ? Eh bien, il vient de blasphémer. Même chose pour le numéro 22 ! » Alors, entre deux périodes, nous nous mettions à genoux avec les religieux afin de réciter des prières pour que les jeunes Blancs – les véritables sauvages, selon nos tuteurs – n'aillent pas en enfer !

[...]

[Quand nous rentrions à la maison pour l'été,] durant nos premières vacances d'été, nous étions heureux de parler librement notre langue. Les années qui allaient suivre, par contre, nous éloigneraient de plus en plus de notre culture. Plusieurs d'entre nous allaient éventuellement se sentir plus à l'aise en français, soit par peur de représailles, soit par souci de vivre une vie plus moderne chez les Blancs et de se fondre dans la masse.

[...]

Je tiens à clore cet épisode en soulignant que, bien que ces crimes ne fussent pas perpétrés par l'ensemble de nos tuteurs, la violence morale, physique et sexuelle était notre lot quotidien à tous, et qu'il se trouvait suffisamment de complices chez les hommes et les femmes de Dieu du pensionnat pour causer des ravages incommensurables parmi les nôtres et ce, sur plusieurs générations. Ces crimes sont restés impunis pour la plupart et, comme tout le monde le sait désormais, la force du secret est malheureusement plus grande au sein de l'Église que celle de la vérité. Du moins pour le moment...

NDLR. Addenda

Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada
Appels à l'action (recommandations), 2015

Quatre-vingt-quatorze recommandations ont été faites par la Commission après un long processus de six années. Voir <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=891>



*Dominique Rankin à la Commission de vérité et réconciliation, 2014.
Photo : Suzanne Morissette*

Voici quelques extraits du rapport de la CVR remis au gouvernement fédéral en 2015 :

Séquelles

Protection de l'enfance

4. Nous demandons au gouvernement fédéral de mettre en place des dispositions législatives en matière de protection des enfants autochtones qui établissent des normes nationales en ce qui a trait aux cas de garde et de prise en charge par l'État concernant des enfants autochtones, et qui prévoient des principes qui :

- i. confirment le droit des gouvernements autochtones d'établir et de maintenir en place leurs propres organismes de protection de l'enfance;
- ii. exigent des organismes de protection de l'enfance et des

- tribunaux qu'ils tiennent compte dans leurs décisions des séquelles laissées par les pensionnats;
- iii. établissent, en tant que priorité de premier plan, une exigence selon laquelle le placement temporaire ou permanent des enfants autochtones le soit dans un milieu adapté à leur culture.

Éducation

7. Nous demandons au gouvernement fédéral d'élaborer, de concert avec les groupes autochtones, une stratégie conjointe pour combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones.

10. Nous demandons au gouvernement fédéral d'élaborer de nouvelles dispositions législatives sur l'éducation des Autochtones, avec la pleine participation et le consentement éclairé des peuples autochtones. Plus précisément, nous demandons à ce que ces dispositions comprennent un engagement à l'égard d'un financement suffisant et intègrent des principes qui se traduisent par la réalisation de ce qui suit :

- i. fournir un financement suffisant pour combler les écarts mentionnés sur le plan des niveaux de scolarisation en une génération;
- ii. améliorer les niveaux de scolarisation et les taux de réussite;
- iii. élaborer des programmes d'études adaptés à la culture;
- iv. protéger le droit d'utiliser les langues autochtones, y compris en ce qui touche l'enseignement de telles langues dans le cadre de cours crédités;
- v. voir à ce que les parents et la collectivité puissent assumer la responsabilité et le contrôle du système scolaire qui les concerne, et à ce qu'ils soient tenus de rendre des comptes à cet égard, de manière semblable à la situation des parents dans le système scolaire public;
- vi. permettre aux parents de participer pleinement à l'éducation de leurs enfants; respecter et honorer les relations découlant des traités.

Langue et culture

13. Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones.

Santé

18. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de reconnaître que la situation actuelle sur le plan de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct des politiques des précédents gouvernements canadiens, y compris en ce qui touche les pensionnats, et de reconnaître et de mettre en application les droits des Autochtones en matière de soins de santé tels qu'ils sont prévus par le droit international et le droit constitutionnel, de même que par les traités.

Justice

39. Nous demandons au gouvernement fédéral d'élaborer un plan national pour recueillir et publier des données sur la victimisation criminelle des Autochtones, y compris des données sur les homicides et la victimisation liée à la violence familiale.

42. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de s'engager à reconnaître et à mettre en œuvre un système de justice autochtone qui soit compatible avec les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones, en plus d'être conforme à la Loi constitutionnelle de 1982 et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à laquelle le Canada a adhéré en novembre 2012.

Réconciliation*Les gouvernements canadiens et la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

45. Nous demandons au gouvernement du Canada d'élaborer, en son nom et au nom de tous les Canadiens, et de concert avec les peuples autochtones, une proclamation royale de réconciliation qui sera publiée par l'État. La proclamation s'appuierait sur la Proclamation royale de

1763 et le Traité du Niagara de 1764, et réaffirmerait la relation de nation à nation entre les peuples autochtones et l'État. La proclamation comprendrait, mais sans s'y limiter, les engagements suivants :

- i. répudier les concepts utilisés pour justifier la souveraineté des peuples européens sur les territoires et les peuples autochtones, notamment la doctrine de la découverte et le principe de *terra nullius* (territoire n'appartenant à personne);
- ii. adopter et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation;
- iii. établir des relations qui se rattachent aux traités et qui sont fondées sur les principes de la reconnaissance mutuelle, du respect mutuel et de la responsabilité partagée, et ce, de manière à ce qu'elles soient durables, ou renouveler les relations de ce type déjà nouées;

Conseil national de réconciliation

55. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de fournir des comptes rendus annuels ou toutes données récentes que demande le conseil national de réconciliation afin de permettre à celui-ci de présenter des rapports sur les progrès réalisés en vue de la réconciliation. L'information ainsi communiquée comprendrait, sans toutefois s'y limiter :

- i. le nombre d'enfants autochtones pris en charge — y compris les enfants métis et inuits — par comparaison avec les enfants non autochtones, les motifs de la prise en charge d'enfants par l'État ainsi que les dépenses totales engagées pour les besoins des services de prévention et de nature autre offerts par les organismes de protection de l'enfance;
- ii. une comparaison en ce qui touche le financement destiné à l'éducation des enfants des Premières Nations dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci.
- iii. une comparaison sur les plans des niveaux de scolarisation et du revenu entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones du Canada;
- iv. les progrès réalisés pour combler les écarts entre

- les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones en ce qui a trait à divers indicateurs de la santé dont la mortalité infantile, la santé maternelle, le suicide, la santé mentale, la toxicomanie, l'espérance de vie, les taux de natalité, les problèmes de santé infantile, les maladies chroniques, la fréquence des cas de maladie et de blessure ainsi que la disponibilité de services de santé appropriés;
- v. les progrès réalisés pour ce qui est d'éliminer la surreprésentation des jeunes Autochtones dans le régime de garde applicable aux adolescents, au cours de la prochaine décennie;
 - vi. les progrès réalisés dans la réduction du taux de la victimisation criminelle des Autochtones, y compris des données sur les homicides, la victimisation liée à la violence familiale et d'autres crimes;
 - vii. les progrès réalisés en ce qui touche la réduction de la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire et correctionnel.

Les excuses de l'Église et la réconciliation

58. Nous demandons au pape de présenter, au nom de l'Église catholique romaine, des excuses aux survivants, à leurs familles ainsi qu'aux collectivités concernées pour les mauvais traitements sur les plans spirituel, culturel, émotionnel, physique et sexuel que les enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont subis dans les pensionnats dirigés par l'Église catholique. Nous demandons que ces excuses soient semblables à celles faites en 2010 aux Irlandais qui avaient été victimes de mauvais traitements et à ce qu'elles soient présentées par le pape au Canada, dans un délai d'un an suivant la publication du présent rapport.

60. Nous demandons aux représentants de l'Église qui sont parties à la Convention de règlement ainsi qu'à toutes les autres confessions religieuses concernées, en collaboration avec les chefs spirituels autochtones, les survivants des pensionnats, les écoles de théologie, les séminaires et d'autres centres de formation, d'élaborer un programme d'études sur la nécessité de respecter en soi la spiritualité autochtone, sur l'histoire et les séquelles des pensionnats et le rôle de l'Église dans ce système, sur l'histoire des conflits religieux et leurs répercussions sur

les familles et les collectivités autochtones, et sur la responsabilité de l'Église pour ce qui est d'atténuer ces conflits et de prévenir la violence spirituelle, et d'offrir ce programme à tous les séminaristes, membres du clergé et employés de ce milieu qui travaillent dans les collectivités autochtones.

L'éducation pour la réconciliation

63. Nous demandons au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada de maintenir un engagement annuel à l'égard des questions relatives à l'éducation des Autochtones, notamment en ce qui touche :

- i. l'élaboration et la mise en œuvre, de la maternelle à la douzième année, de programmes d'études et de ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada, et sur l'histoire et les séquelles des pensionnats;
- ii. la mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires en ce qui a trait aux programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones;
- iii. le renforcement de la compréhension interculturelle, de l'empathie et du respect mutuel;
- iv. l'évaluation des besoins de formation des enseignants relativement à ce qui précède

Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation

72. Nous demandons au gouvernement fédéral de mettre suffisamment de ressources à la disposition du Centre national pour la vérité et réconciliation pour lui permettre de tenir à jour le registre national de décès des élèves de pensionnats établi par la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

74. Nous demandons au gouvernement fédéral de travailler avec l'Église et les dirigeants communautaires autochtones pour informer les familles des enfants qui sont décédés dans les pensionnats du lieu de sépulture de ces enfants, pour répondre au souhait de ces familles de tenir des cérémonies et des événements commémoratifs appropriés et pour procéder, sur demande, à la réinhumation des enfants dans leurs collectivités d'origine.

Commémoration

79. Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir, en collaboration avec les survivants, les organisations autochtones et les membres de la communauté artistique, un cadre de travail se rapportant à la réconciliation pour les besoins du patrimoine canadien et des activités de commémoration. Ce cadre engloberait notamment ce qui suit :

- i. la modification de la Loi sur les lieux et monuments historiques de manière à inclure la représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sein de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et de son secrétariat;
- ii. l'examen des politiques, des critères et des pratiques se rattachant au Programme national de commémoration historique pour intégrer l'histoire, les valeurs patrimoniales et les pratiques de la mémoire autochtones au patrimoine et à l'histoire du Canada.
- iii. l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national du patrimoine et d'une stratégie pour la commémoration des sites des pensionnats, de l'histoire et des séquelles de ces pensionnats et de la contribution des peuples autochtones à l'histoire du Canada.

Les médias et la réconciliation

84. Nous demandons au gouvernement fédéral de rétablir puis d'augmenter le financement accordé à Radio-Canada/CBC afin de permettre au diffuseur public national du Canada d'appuyer la réconciliation et de refléter adéquatement la diversité des cultures, des langues et des points de vue des peuples autochtones; plus particulièrement, nous demandons ce qui suit :

- i. accroître la programmation liée aux Autochtones et voir à ce qu'il y ait des invités qui parlent des langues autochtones;
- ii. accroître l'accès équitable pour les peuples autochtones à des emplois, à des postes de direction et à des possibilités de perfectionnement professionnel au sein de l'organisation;
- iii. continuer d'offrir au public des bulletins de nouvelles et des ressources d'information en ligne qui sont consacrés aux questions d'intérêt pour les peuples autochtones et tous les Canadiens, y compris en ce qui touche l'histoire

et les séquelles des pensionnats ainsi que le processus de réconciliation.

Les entreprises et la réconciliation

92. Nous demandons au secteur des entreprises du Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources;

Nouveaux arrivants au Canada

94. Nous demandons au gouvernement du Canada de remplacer le serment de citoyenneté par ce qui suit :

Je jure (ou affirme solennellement) que je serai fidèle et porterai sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs, que j'observerai fidèlement les lois du Canada, y compris les traités conclus avec les peuples autochtones, et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.

/

Revue d'actualité

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/National/2009/04/29/001-fontaine-pape.shtml>

<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201512/15/01-4931488-trudeau-demande-pardon-aux-autochtones-au-nom-de-letat.php>

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2015/12/16/009-pensionnats-autochtones-justin-trudeau-pape-eglise.shtml>

<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201512/16/01-4931811-pensionnats-autochtones-des-excuses-a-letude-assure-le-vatican.php>

Le 15 décembre 2015, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau a présenté ses excuses à d'anciens élèves de ces pensionnats et à des chefs autochtones lors d'une cérémonie empreinte d'émotion organisée à Ottawa à l'occasion de la publication du rapport final de la commission qui a enquêté sur ces écoles.

« Le gouvernement du Canada présente ses excuses les plus sincères

aux peuples autochtones pour avoir si profondément manqué à son devoir envers eux, et leur demande pardon », a-t-il déclaré sous les applaudissements de la foule.

Le précédent gouvernement [Harper] s'était officiellement excusé en 2008 et avait accordé 1,9 milliard de dollars canadiens de compensations aux anciens élèves.

De la fin du 19^e siècle aux années 1970, plus de 150 000 enfants amérindiens, métis et inuits ont été coupés de leurs familles et de leur culture dans ces 139 pensionnats, répartis dans tout le pays et gérés par des communautés religieuses. Nombre d'entre eux ont été soumis à des mauvais traitements ou à des abus sexuels et au moins 3 200 y sont morts, la plupart de tuberculose. Environ 80 000 d'entre eux sont encore en vie.

M. Trudeau s'est engagé à donner suite aux 94 « appels à l'action » lancés par la Commission de vérité et réconciliation qui a recueilli pendant six ans près de 7 000 témoignages d'anciens élèves.

« Vous avez pendant trop longtemps porté sur vos épaules le fardeau de cette expérience », a dit-il dit. Ce fardeau nous appartient en tant que gouvernement et en tant que pays ».

Source :

<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201512/15/01-4931488-trudeau-demande-pardon-aux-autochtones-au-nom-de-letat.php>(page consultée le 18 décembre 2015)

Notes de fin

1 NDLR. Il s'agit du premier nom de la Loi sur les Indiens. Voir le texte « Portrait général du droit autochtone canadien » dans ce même numéro.